

Council municipal du 15 octobre 2019

Présents : Meschain Arnaud, Mayer, Segafredo, Dussart
Messieurs Ravellere, Bodier, Bremaud, Fard, Restes,
Boussard, Quérinec

Secrétaire de séance : Laëtitia Théron —
La séance est ouverte à 21h

Absente : Mme Nathalie Coste, ayant donné procuration à
M. Christian Boucher

Le quorum est atteint.

I. Plan local d'urbanisme, approbation du PADD.

Présentation de Monsieur Maillaville

Quels enjeux ? : poursuite d'un développement maîtrisé en vue d'atteindre
en 2030 une population max de 1900 habitants, soit 30 hab
de plus / an ; lutte contre des "dents creuses" et de la division
urbaine permettant 70 logements, soit 170 habitants
(2,4 personnes / log^r) ; d'autre part, l'extension urbaine permettrait
environs 180 habitants supplémentaires.

Quels axes ?

Axe 1 : Poursuivre un développement urbain maîtrisé et
progressif favorisant la mixité sociale et intergénérationnelle
→ un développement urbain maîtrisé dans le temps et dans
l'espace.

- limiter la croissance de l'isole, préserver la qualité du cadre de vie
- favoriser la diversification de l'offre, assurer mixité

Axe 2 : Améliorer le fonctionnement urbain, structurer le centre
villageois et renforcer l'activité économique

- structurer et renforcer la centralité villageoise
- valoriser les espaces publics facteurs de qualité de vie et lieu social
- Adapter l'offre d'équipements au développement de la commune
- Renforcer et développer l'activité économique
- Favoriser, accompagner le développement des communautés numériques
- Améliorer les déplacements, renforcer les modes de déplacements
doux et les accès aux collectifs.

Axe 3 : Protéger les paysages, valoriser la patrimoine
naturel et architectural de la commune

- Protéger, valoriser la nature verte et bleue.

- Préserver les espaces agricoles
- Protéger et valoriser le patrimoine bâti et paysager.

J'réveille ce sensible de la nécessité de maintenir la mixité, indispensable, rappelle C. Drusard pour équilibrer les effets à l'école.

Le conseil a débattu des orientations générales du PADD. Il s'est dégagé une consensus sur les orientations de ce PADD.

III Décision Modificative n°1

- Présentation de la sédele Segafred.
- En raison des besoins de chargés de l'ALAE au LEC.
- Décision adoptée à l'unanimité.

III Organisation de réunions de listes ou de partis politiques

Tous les élections municipales

- Il s'agit de délibérer sur la possibilité de mettre la salle des fêtes à disposition pour ces réunions de vendredi soir ou dimanche soir, dans la limite de trois week-ends sur l'ensemble de la période électorale et pré-électorale.
- Il est proposé également de laisser priorité à la location aux associations associatives.

Il est décidé de laisser en priorité les salles communales disponibles à la location et aux associations associatives, et de ne rendre accessible la salle des fêtes aux réunions de listes ou de partis politiques que le week-end dans la limite de 2 réunions sur l'ensemble de la période électorale et pré-électorale.

→ Décision prise à l'unanimité.

IV Création d'un poste d'adjoint technique

Il est nécessaire de créer un poste d'adjoint technique territorial à temps complet (35 heures / semaine), suite à la réorganisation des services.

Cette création a été votée à l'unanimité.

V Participation financière à la gestion des équipements intercommunaux

(46)

La participation de la commune sur l'année 2019 sera la suivante:

Piscine "St Omer" : 29 838 €

Gymnase Cesson : 69 13 €

Gymnase Preval : 0 €

Total 96 751 euros.

→ l'absentéisme, 1 voix contre ; participation approuvée à la majorité.

V. Adhésion à la convention de l'instation de service d'euthanasie et utilisation de véhicules légers, fournis et du matériel agricole du SICOMAL

Il s'agit d'autoriser l'aire à signer la convention de l'instation de service d'euthanasie et rejetation de VL, PL et matériel agricole du SICOMAL et.

de mandater l'aire à effectuer cette démarche et signer le procès déclenchant de cette décision.
→ Décision prise à l'unanimité.

VI. Questions diverses

1) Question de la parcelle A 346, divisée en parcelles A 524, A 525, A 526 et A 527. Seuls deux propriétaires sont prêts à acheter les baux, ce qui laisserait les deux autres parcelles totalement déclassées.

En l'état, il n'est décidé de ne pas proposer les parcelles à la vente, et de négocier avec ces propriétaires une obligation d'entretien des parcelles.

→ Décision prise à l'unanimité.

2) L'adjoint à remplacer à l'Albouerde ; ds l'attente de ce remplacement, le SDERH propose la location d'équipements provisoires.

3) M. le Maire informe qu'il va signer cette convention pour l'ensemble de matériel pour la médicalisation, pour un montant de 1,5 € / habitant pour adulte et 0,5 € / habitant pour animalier.

4) Quid de la conférence que prendrait le SICOMAL avec le réseau "plein air" ? Question posée par Y. Queinnec.

S TRAITÉS

La séance est levée à 23 h 02.

~~Am Blatt j'plays 100%
Fénel
Coiff~~

~~Chamot~~